



Recommandations techniques de La Poste à destination des fournisseurs d'encre

Les encres utilisées doivent permettre d'imprimer des marques d'affranchissement qui respectent les principes suivants :

- Etre parfaitement lisibles à l'œil nu et par les machines de traitement du courrier,
- Ne pas nuire à l'image de La Poste,
- Ne pas mettre en danger la santé des personnes en contact avec cette marque.

Les préconisations ci-dessous s'adressent aux fournisseurs d'encre afin de leur donner des indications pour mettre au point des encres pour machines à affranchir qui permettent d'atteindre l'objectif de taux de lecture des marques d'affranchissement fixé à 90%.

Ce niveau de taux de lecture doit être obtenu sur des empreintes imprimées sur un support de blancheur CIE supérieure à 80% selon la norme NF11475.

1) Qualité de la marque

La marque d'affranchissement:

- ne doit pas présenter de frange, de bavure, de vide ou de barbule,
- doit être indélébile et non altérable (y compris par grattage, abrasion, contact de l'eau ou par tout autre moyen sans endommager le support),
- doit comporter des caractères complets, nets, précis et uniformément imprimés.

L'empilage des objets de correspondance en sortie de MA ne doit pas maculer le dernier pli imprimé, par superposition avec le pli précédent.

2) Couleur

Pour les marques d'affranchissement de couleur noire, il est recommandé que les caractéristiques colorimétriques liées à l'identification visuelle de cette marque respectent les préconisations suivantes :

Référentiel D65/10°

$$0 \leq L^* < 30$$

$$0 \leq C^* < 3$$

h indifférent

3) Contraste

Reconnaissance automatique : La Poste a défini un rapport de contraste minimum à respecter. Ce rapport de contraste doit être supérieur ou égal à 50%.

Perception visuelle : La Poste a défini un rapport de contraste minimum à respecter. Ce rapport de contraste doit être supérieur ou égal à 40%.

Les niveaux de rapports de contraste exigés ci-dessus doivent être obtenus sur un support de blancheur CIE supérieure à 80% selon la norme NF11475.